

9.—Nombre de familles de colons et colons reconnus et établis en vertu des accords d'établissement de secours, 1932 au 31 mars 1940.

Province.	Familles de colons.	Personnes.
	nombre.	nombre.
Nouvelle-Ecosse.....	343	2,154
Nouveau-Brunswick.....	Nil	—
Québec.....	4,501	26,188
Ontario.....	606	2,990
Manitoba.....	1,647	8,235
Saskatchewan.....	939	4,604
Alberta.....	1,026	4,806
Colombie Britannique.....	52	285
Totaux.....	9,114	49,262

LOI SUR LA FORMATION DE LA JEUNESSE, 1939.

L'opération du programme fédéral-provincial de formation de la jeunesse au cours de sa troisième année d'existence a été facilitée par l'adoption de la loi de 1939 sur la formation de la jeunesse. En vertu de cette loi, le Fédéral contribue pendant trois ans une somme de \$1,500,000 par année devant être affectée à la formation de la jeunesse. La loi veut en outre que toute partie de cette somme non dépensée au cours d'une année fiscale puisse être reportée à l'année suivante.

Les éligibles à bénéficier des projets de formation de la jeunesse subordonnés à la loi sont des jeunes personnes de 16 à 30 ans sans emploi rétribué et dont les familles n'ont pas les moyens de payer pour leur formation.

Comme les années précédentes, le programme a été mis en œuvre en vertu d'accords entre le Fédéral et les provinces qui pourvoient à une contribution fédérale de 50 p.c. au défrayement des dépenses encourues pour des projets provinciaux approuvés par le Fédéral; chaque gouvernement assume ses propres frais d'administration.

Des accords signés avec toutes les provinces pourvoient à des projets de la nature suivante: travail forestier et défrichage des terres boisées; mines et prospection; apprentissage industriel; formation des jeunes gens et des jeunes filles de la ville aux occupations industrielles et au commerce; service domestique pour les femmes; cours d'arts manuels et ménagers pour les jeunes femmes de la campagne; cours généraux et spécialisés en agriculture pour les jeunes gens et les jeunes filles de la campagne; mécanique de l'aviation; entraînement et récréation physiques; apprentissage agricole et aide aux étudiants.

Les cours agricoles et ruraux de même que les projets de récréation physique n'ont pas pour objet de former les jeunes gens en vue d'un emploi rétribué. En conséquence, aucun de ceux qui les suivent n'a été placé.

Aux fins d'aider à trouver de l'emploi à ceux qui ont été préparés pour d'autres occupations, des officiers spéciaux de placement et des surveillants des projets de formation ont été engagés non seulement pour conseiller les gens au sujet de leur choix mais aussi pour leur trouver des occupations, une fois leurs cours terminés. Les emplois ainsi trouvés sont de 50 p.c. plus nombreux que ceux de l'année précédente: environ 5,500 jeunes gens ont été placés du 1er avril 1939 au 1er janvier 1940. En outre, un grand nombre d'autres (dont le nombre n'est pas connu) se sont trouvés eux-mêmes de l'emploi.

Au nombre des nouveaux projets pour l'année, il y a des cours d'avionnerie et l'aide aux étudiants. Les cours d'avionnerie furent inaugurés en juin 1939. Ils